

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3394

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Programme de coopération décentralisée mené en partenariat avec l'Union européenne, le bureau d'études Burgeap pour le bénéfice de la région de la Haute Matsiatra à Madagascar**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le cadre d'intervention de la coopération décentralisée dans le secteur de l'eau fixé par le conseil de Communauté par délibération n° 2005-2856 en date du 11 juillet 2005 distingue deux types d'actions de coopération :

- des actions de solidarité internationale consistant au financement d'infrastructures d'accès à l'eau et à l'assainissement, via le dispositif financier dit fonds eau,
- des programmes de coopération décentralisée visant le renforcement des capacités des collectivités locales oeuvrant dans le secteur de l'eau.

L'objectif global de l'action internationale dans le domaine de l'eau est de contribuer à atteindre les objectifs mondiaux du développement.

Les objectifs spécifiques sont :

- l'amélioration de la gouvernance locale et le renforcement des capacités des collectivités partenaires à travers des programmes de coopération décentralisée. Les ressources apportées par la Communauté, dans le cadre de ces programmes, sont l'échange d'expertises, de savoir-faire et d'expérience des agents de la direction de l'eau avec les agents des collectivités partenaires,
- le développement des infrastructures d'accès à l'eau potable et à l'assainissement par des actions de solidarité internationale et le financement de projets portés par des organismes non gouvernementaux (ONG) locaux.

La direction de l'eau de la Communauté conduit, depuis 1999, un programme de coopération décentralisée avec le Liban, visant le renforcement des capacités des structures en charge des services publics locaux de l'eau et de l'assainissement.

Plusieurs contacts avec des représentants malgaches ont fait émerger, dans le courant de l'année 2005, des besoins similaires pour la région de la Haute Matsiatra, (chef-lieu : Fianarantsoa). Un programme de coopération décentralisée entre la région de la Haute Matsiatra et la Communauté urbaine, portant sur le développement d'une gestion intégrée du secteur de l'eau et reprenant les principes d'intervention développés au Liban, a été proposé en partenariat avec le bureau d'études Burgeap.

Afin de financer ce programme, la Communauté urbaine a présenté un dossier de candidature à l'Union européenne, dans le cadre d'un appel à projet pour améliorer l'accès à l'eau dans les pays de la zone Afrique Caraïbes Pacifique. Ce dossier, élaboré par la direction de l'eau, fait partie des cent projets retenus parmi près de mille candidats.

Le programme de coopération envisagé est le suivant :

- Les objectifs du programme :

Le programme de coopération vise la mise en application du code de l'eau et des orientations nationales prises dans le secteur de l'eau par l'État malgache sur la région pilote de la Haute Matsiatra, selon trois sous-objectifs :

- . l'amélioration de la gestion de l'eau dans la région de la Haute Matsiatra : vers une gestion intégrée de la ressource en eau,
- . le renforcement des capacités des acteurs publics locaux de l'eau,
- . la création d'un pôle régional de compétences dans le secteur de l'eau ;

- L'intégration du projet dans le secteur en général :

S'appuyant sur le code de l'eau, le projet proposé met en application, à une échelle locale, celle de la région de la Haute Matsiatra, les orientations nationales fixées par l'État malgache en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement.

Renforçant les capacités des collectivités locales et impliquant dans sa mise en œuvre le développement d'un partenariat entre la collectivité du Nord (la Communauté urbaine) et la collectivité du Sud (région de la Haute Matsiatra), le présent projet s'inscrit dans l'orientation politique de décentralisation de l'État malgache soutenue par l'Union européenne.

Le projet répond, en outre, à une volonté de spécialisation de la région de la Haute Matsiatra dans le secteur de l'eau et l'assainissement de façon à ce que la Région soit motrice dans ce secteur essentiel à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

L'action contribue enfin à atteindre les objectifs globaux suivants du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) adopté par Madagascar :

- rapprocher le gouvernement des citoyens par le biais de la décentralisation,
- susciter une volonté de la participation de la population,
- préparer et valoriser les ressources humaines du pays ;

- La programmation prévisionnelle du projet doit permettre d'atteindre trois objectifs spécifiques :

- *une gestion intégrée des ressources en eau sur la base* :

. d'un état des lieux régional de la ressource en eau en vue de sa gestion intégrée à l'échelle de bassins versants sur la région de la Haute Matsiatra (la mise en place d'un dispositif de suivi des ressources en eau en qualité et quantité sur le bassin versant pilote) et l'exploitation des données et la prise en compte dans un plan de suivi et/ou d'aménagement du bassin versant pilote,

. d'une étude de recommandations pour l'eau potable et l'assainissement des Communes urbaines pilotes,

. d'une étude de recommandations pour l'eau potable et l'assainissement de Communes rurales pilotes.

Les résultats de ces actions seront pris en compte dans l'élaboration du Schéma directeur régional d'aménagement des eaux (SDRAE) ;

- *le renforcement des capacités des acteurs publics locaux de l'eau, via* :

. l'assistance à maîtrise d'ouvrage aux Communes malgaches à trois niveaux :

- les conférences et présentations ouvertes à l'ensemble des communes de la Région,
- les ateliers de travail pour les Communes pilotes, basés sur des échanges de savoir-faire (missions d'experts français à Madagascar et missions d'agents des communes à Lyon) ;

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation, la réception et la gestion d'infrastructures,

. l'assistance technique et méthodologique à la région de la Haute Matsiatra pour la mise en place opérationnelle du Comité de bassin et l'élaboration du Schéma directeur régional d'aménagement des eaux,

. la promotion des méthodes et mécanismes participatifs auprès des collectivités locales et le soutien au développement de la relation entre collectivité et usagers sur les questions de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (campagnes d'information-éducation-communication) ;

- *le développement d'un pôle régional de compétences eau :*

Le développement d'un pôle régional de compétences eau reposera essentiellement sur la mise en réseau des différents acteurs régionaux de l'eau et sur le développement d'activités universitaires dans le secteur de l'eau.

Cet objectif spécifique repose essentiellement sur le développement d'une coopération interuniversitaire entre les universités de Fianarantsoa et de Lyon, que la Communauté urbaine et la région de la Haute Matsiatra s'engagent à soutenir.

- Les partenaires du projet :

Le programme de coopération décentralisée est mené avec la région de la Haute Matsiatra et le bureau d'études français Burgeap, avec lesquels la Communauté urbaine signera des conventions.

La Communauté urbaine assure le pilotage du projet. Elle est, à ce titre, l'interlocuteur de l'Union européenne. Elle assure, en fonction de ses compétences, la responsabilité du volet Renforcement des capacités des acteurs publics de l'eau.

En complément, le bureau d'études Burgeap apporte son savoir-faire en matière de gestion intégrée de la ressource.

Le programme s'appuie sur les organismes-ressources suivants :

- à Madagascar : l'Association des peuples des montagnes du monde (APMM), la compagnie nationale d'eau et électricité de Madagascar Jirama, la commune urbaine de Fianarantsoa, l'université de Fianarantsoa, le ministère de l'énergie et des mines,

- à Lyon : l'université Lyon I, IG2E, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse.

- Le budget global du projet :

Le budget global du projet s'élève à 1 170 894 € sur trois ans, dont 873 894 € obtenus de la Commission européenne-Fonds européen pour le développement (FED), soit 75 % du budget total et 12 000 € apportés par le partenaire malgache (1 %). La contribution de la Communauté urbaine est prévue à hauteur de 321 000 € représentée, notamment, par la valorisation du temps passé par les agents communautaires ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi Oudin du 9 février 2005 ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de coopération décentralisée mené en partenariat avec l'Union européenne, le bureau d'études français Burgeap pour le bénéfice de la région de la Haute Matsiatra à Madagascar.

2° - Autorise :

a) - la signature du contrat de financement à venir avec l'Union européenne,

b) - monsieur le président à signer les conventions de partenariat à intervenir avec le bureau d'études Burgeap et la région de la Haute Matsiatra.

3° - Les dépenses qui en résulteront seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine sur les trois années du projet - au budget annexe des eaux dans le cadre du dispositif financier mis en place par la Communauté urbaine dans le cadre de l'application de la loi dite loi Oudin au titre de la coopération décentralisée sur diverses imputations budgétaires.

4° - Les recettes à provenir de la commission européenne-Fonds européen pour le développement (FED), soit 873 894 €, seront inscrites au budget de la Communauté urbaine sur les trois années du projet au budget annexe des eaux - compte 748 000 - fonction 1 111.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,